



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

Numéro de la demande : 2015-6648
Demande : Modification de l'étiquette du produit – Nouveau site ou nouvelle culture hôte
Produit : Adjuvant Amigo
Numéro d'homologation : 22644
Principe actif (p.a.) : Ester phosphorique alkyl-polyoxyalkylé
Numéro de document de l'ARLA : 2709168

Objet de la demande

La présente demande vise à étendre le profil d'emploi d'un agent de surface, l'adjuvant Amigo, afin d'y inclure l'application sur *Brassica carinata*, le pois cajan et d'autres variétés de haricots secs. Cet adjuvant doit être appliqué dans un mélange en cuve avec le concentré émulsifiable herbicide de postlevée Centurion (numéro d'homologation 27598) ou le concentré émulsifiable herbicide de postlevée Select (numéro d'homologation 22625).

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise dans le cadre de la présente demande.

Évaluation des risques pour la santé

L'ajout de *Brassica carinata*, du pois cajan et d'autres variétés de haricots secs communs sur l'étiquette de l'adjuvant Amigo ne devrait pas entraîner une exposition professionnelle ou occasionnelle supérieure à celle associée aux usages déjà homologués de l'adjuvant ester phosphorique alkyl-polyoxyalkylé. Aucun risque préoccupant pour la santé n'est prévu si les travailleurs suivent les instructions sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Aucune donnée sur les résidus chimiques dans les aliments n'a été présentée à l'appui de l'ajout de *Brassica carinata*, du pois cajan et d'autres variétés de haricots secs sur l'étiquette de l'adjuvant Amigo. Selon leur homologation, le concentré émulsifiable herbicide de postlevée Centurion et le concentré émulsifiable herbicide de postlevée Select, qui contiennent tous deux du cléthodime, ne doivent être utilisés qu'avec l'adjuvant Amigo. Comme l'emploi de l'adjuvant Amigo est déjà homologué pour le canola et les graines de moutarde (cultures de type oléagineux), son usage sur *Brassica carinata* en association avec le concentré émulsifiable herbicide de postlevée Centurion ou le concentré émulsifiable herbicide de postlevée Select ne devrait pas modifier la quantité de résidus de cléthodime. De plus, comme l'usage de l'adjuvant

Amigo est déjà homologué pour les pois chiches, les pois de grande culture, les lentilles et les haricots secs communs (*Phaseolus* spp.), son usage sur le pois cajan et les haricots secs écossés, en association avec le concentré émulsifiable herbicide de postlevée Centurion ou le concentré émulsifiable herbicide de postlevée Select, ne devrait pas modifier la quantité de résidus de cléthodime. Par conséquent, l'exposition alimentaire au cléthodime dans l'eau potable et les aliments ne devrait pas augmenter et ne présentera de risque inacceptable pour aucun segment de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

La modification de l'étiquette de l'adjuvant Amigo, pour y ajouter *Brassica carinata*, d'autres variétés de haricots secs et le pois cajan, ne devrait pas entraîner une exposition dans l'environnement supérieure à celle découlant de l'usage de ce produit sur les cultures hôtes déjà homologuées. Cette modification ne devrait entraîner aucun risque préoccupant si toutes les instructions sur l'étiquette sont suivies.

Évaluation de la valeur

Les renseignements fournis, y compris les justifications scientifiques basées sur le mode d'action et sur la similitude avec les usages actuellement homologués au Canada et les usages homologués à l'étranger et décrits dans les guides de production et les publications sur la lutte contre les mauvaises herbes, appuient l'élargissement de l'usage de ce produit à tous les membres du sous-groupe de cultures 6C et à *Brassica carinata*.

[Remarque : Les cultures du sous-groupe 6C incluent actuellement les haricots (*Lupinus* spp.) (y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc sucré); les haricots (*Phaseolus* spp.) (y compris le haricot de grande culture, le haricot rognon, le haricot de lima (sec), le petit haricot rond blanc, le haricot Pinto et le haricot Tepary); les haricots (*Vigna* spp.) (y compris le haricot adzuki, le haricot à œil noir, le catjang, le dolique, le dolique à œil noir, le haricot papillon, le haricot velu, le haricot grain de riz et le haricot mungo); la féverole (*Vicia faba*); les pois chiches (*Cicer arietinum*); le guar (*Cyamopsis tetragonoloba*); le dolique d'Égypte (*Lablab purpureus*); les lentilles (*Lens esculenta*); les pois (*Pisum* spp.) (y compris les pois de grande culture) et le pois cajan (*Cajanus cajan*).]

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements présentés et elle les juge suffisants pour appuyer l'ajout de *Brassica carinata*, du pois cajan et d'autres variétés de haricots secs sur l'étiquette de l'adjuvant Amigo.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
2585177	2015, Use Description/Scenario (Application and Post Application) for Select Emulsifiable Concentrate Postemergence Herbicide, Reg. No. 22625 - Addition of <i>Brassica carinata</i> , additional dry beans and pigeon pea, DACO 5.0
2589290	2015, Value Assessment of Centurion Herbicide (clethodim) for post-emergence grass weed control in <i>Brassica carinata</i> and listed dry bean and pea crops. DACO: 10.2, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.2.4, 10.3, 10.3.2, 10.5.1, 10.5.2

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.